

A MM. LES CURÉS

VOUS AVEZ BESOIN DE...

\$10,000

\$25,000

\$50,000

\$100,000 ?

*Pour votre église, votre presbytère,
votre école?*

Adressez-vous à nous, nous pouvons vous obtenir ces sommes
à d'excellentes conditions.

Nous payons comptant et préparons les procédures nécessaires

Versailles, Vidricaire, Boulais, Ltée.
MONTREAL

Représentants

HAMEL & MACKAY, NOTAIRES

198, rue St-Jean, QUÉBEC. Tél. 4455

REMP LISSEZ ET ADRESSEZ-NOUS LA FORMULE SUIVANTE :

à le 191

MM. HAMEL & MACKAY, notaires,
Québec.

Messieurs,

Veuillez donc m'adresser, sans obligations de ma
part, les conditions pour un emprunt de \$.....dont

a besoin la { fabrique de
c. scolaire de.....

Signature.....

Adresse.....

Anémiques, Poitrinaires, Convalescents, le reconstitu-
ant qu'il vous faut, c'est le

=VIN MORIN=

CRÉSO-PHATE

incomparable pour tonifier les poumons, enrichir le sang,
suralimenter les nerfs et renforcer tout l'organisme.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

Si vous êtes Fatigués, Surmenés, Epuisés, Neu-
rasthéniques, vous trouverez dans

"BROMA"

"Tonique pour les nerfs"

le reconstituant par excellence de l'organisme
en détresse. Il répare les pertes, tonifie et régé-
nère le système nerveux.

En vente partout.—Dr Ed. Morin & Cie., Limitée, Québec, Can.

Le Véritable Spécifique de la Toux

=TAROL=

A base de Goudron et d'Huile de Foie de Morue, soulage rapide-
ment et guérit sûrement: Toux, Rhumes, Bronchites, Grippe,
Coqueluche et toutes les maladies des Voies Respiratoires.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPÔT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 125

Bureau : 22 rue St-Pierre Téléphone 268

Résidence : 15, rue Ste-Julie

CHARLES GAGNON

AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,
MARINE, Etc.

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC.
CANADA.

MATTE & MATTE

COMPTABLES

Vérification (Audition) — In-
ventaire — Préparation de bilan —
Fidé-commiss — Administration de
biens de succession — Perception
— Compromis entre Débiteurs et
Créanciers — Liquidation de fail-
lite.

88, rue St-Pierre,
QUEBEC.

POUR CONVENIR A TOUTES LES BOURSES

Nous vendons le CHARBON DUR au sac de 100 lbs
Et le CHARBON de BOIS " CASTOR " au minot.

PRIX CONVENABLES.

CHARCOAL SUPPLY Co. OF QUEBEC, LIMITED.

Département de Québec.

LEO GAUDRY,
Gérant

92, rue St-Roch.

Téléphone : 3320.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserve : Deux millions deux cent mille piastres.



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1761.91, capital et intérêt.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Aus	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	PAR MOIS					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.88
2	123.75	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.80	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1030.78	1275.83	1530.97
5	322.72	647.58	971.53	1295.48	1619.25	1945.06
6	394.44	789.00	1183.90	1578.53	1975.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2357.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1637.78	2170.56	2713.06	3265.39
9	619.70	1239.61	1889.39	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.40	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.38	2590.19	3465.84	4332.12	5196.37
13	953.17	1906.60	2860.86	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6280.06
15	1135.38	2271.09	3407.56	4544.83	5679.91	6815.10
16	1230.64	2461.64	3698.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3998.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7155.90	8582.91
19	1534.03	3068.55	4694.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9859.39
21	1761.91	3504.35	5267.95	7011.05	8765.46	10515.00

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins 2 cés
de 5.00 à 10.00 5 "
de 10.00 à 30.00 10 "
de 30.00 à 50.00 15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, même que celui des Postes et des Messageries (Express). Il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION
BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. F. J." ————— et ————— MEMBRE DE L'É. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT,

DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi du Parlement, de Juillet 1900)

SIÈGE SOCIAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé	\$3,000,000.00
Capital payé et surplus au 31 Déc. 1917	\$1,750,000.00
Actif total, au delà de	\$21,600,000.00

COMITÉ D'ADMINISTRATION

Président: L'hon. Sir HUGHES LAPORTE, C.F., de la Maison Laporte, Martin (Léon), administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W. F. CARLEZ, Capitaine. Vice-Président et trésorier général: M. TANCURÉ DE BEAUVILLE.

M. G. M. BOSWORTH, Vice-Président de la "Canadian Pacific Railway Co."

L'hon. NATHAN GARREAU, C.E., ex-ministre de l'Agriculture, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

M. L. J. D. BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin (Léon)

M. M. CHEVALIER, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTRÔLE

(Commissaires-Conseillers)

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LAPOINTE, ex-Juge en chef de la Cour du Banc de Roi.

L'hon. N. PÉRODRAU, Ministre sans portefeuille de la province de Québec, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. S.-J.-B. ROLLAND, Président de la Compagnie de papier Rolland.

84 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
Lettres de crédit circulaires pour toutes les parties du monde.

SUCCESSIONS DE QUÉBEC :

88 RUE ST-PIERRE - - - - - LEON T. DUBIVIERES, GÉRANT
BOULEVARD LANGELEE - - - - - I. ALPH. FUGERE, GÉRANT.

Bovril pour la cuisine d'été.

Les cuisiniers, qui connaissent leur affaire, se servent du Bovril tout le long de l'année. BOVRIL est la meilleure viande sous la forme la plus commode. Une cuillerée ici et là fait un monde de différence dans la saveur des soupes et des sauces. Ne restez jamais sans BOVRIL à la cuisine.



SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 737. — Quarante-Heures, 737.

Partie non officielle : Notre Saint Père le Pape, 738. — CAUSERIE DE LA SEMAINE : Attitude injustifiée et injurieuse, 738. — LITURGIE ET DISCIPLINE : La lampe du Saint Sacrement, 741. : Lettre de Son Eminence, 743. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE : 743. — À TRAVERS LES DIOCÈSES : Chicoutimi, 747 ; Ottawa, 748. — LES LIVRES, 749.

Bulletin social : DOCTRINE : Les enseignements d'un congrès, 750.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 27 juillet. — VII ap. Pent. SOL. DE STE ANNE.
Lundi, 28. — SS. NAZAIRE, CELSE ET VICTOR, martyrs.
Mardi, 29. — STE MARTHE, vierge.
Mercredi, 30. — Du 5e jour de l'oct. de Ste Anne.
Jeuudi, 31. — S. IGNACE DE LOYOLA, conf.
Vendredi, 1 août. — S. PIERRE-AUX-LIENS, *dbl. maj.*
Samedi, 2. — Octave de Ste Anne, *dbl. maj.*
Dimanche, 3. — VIII ap. Pent. et 1er d'août. Du dim.

QUARANTE-HEURES

juillet, St-Romuald. — 29, St-Nazaire ; St-Laurent, I. O. — 30, Ste-Perpétue, 31, Ste-Germaine. — 1 août, Ste-Christine. — 3, Inverness ; N.-D. du Rosaire ; Laval.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE

C'est, demain, la Saint-Jacques, fête patronale de Sa Sainteté Benoît XV. L'hommage filial des fidèles du monde entier montera vers le Siège de Pierre, en ce jour de fête, qui doit être aussi un jour de prière. Nous joignons notre humble voix à ce concert d'hommages et de supplications : *Dominus beatum faciat eum in terra.* Que Jésus-Christ console son Vicaire des ingratitude des méchants ; qu'Il fasse resplendir de plus en plus, aux yeux du monde, la grandeur de sa mission religieuse et sociale ; et qu'Il inspire à tous les enfants de la sainte Église les sentiments d'une parfaite obéissance aux enseignements et aux directions de Sa Sainteté Benoît XV, dont la haute prudence et la charité portent en elles comme un reflet de la sagesse et de la bonté célestes.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

ATTITUDE INJUSTIFIÉE ET INJURIEUSE

Tous les catholiques, et ceux de l'Empire britannique en particulier, ont lu avec peine les déclarations qu'une dépêche de Londres, datée du 16 juillet et publiée par toute la presse canadienne, a attribuées à M. Robert-J. Lyon, député de la circonscription de Woodvale (Belfast) aux Communes d'Angleterre, au sujet de l'ambassade britannique auprès du Saint-Siège.

Voici le texte de cette dépêche : " Le gouvernement britannique est à étudier la question de rappeler son envoyé du Vatican, a déclaré, aujourd'hui, M. Cecil-R. Harmsworth, sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, à la Chambre des Communes. M. Harmsworth a ajouté qu'il ne pouvait confirmer la déclaration faite par Robert-J. Lyon, membre unioniste, qui avait interpellé le gouvernement et qui aurait dit que *vu l'hostilité du Vatican à l'égard des Alliés pendant la guerre, la présence continuée de l'envoyé causait un ressentiment considérable parmi les nombreuses personnes qui ont perdu des parents dans la guerre.*"

Si la déclaration de M. Lyon est authentique, elle n'est pas de nature à grandir son auteur ni à jeter beaucoup d'éclat sur la

Chambre des Communes d'Angleterre. Il est, en effet, stupéfiant de voir un député de cette Chambre prendre à l'égard du Souverain Pontife une attitude aussi injustifiée et aussi injurieuse pour le Pape et pour les catholiques, après la publication des nombreux documents qui ont établi, depuis longtemps déjà, aux yeux du monde entier, la parfaite impartialité de Sa Sainteté Benoît XV, durant toute la guerre, à l'égard de tous les belligérants, son souci éminent de la justice, sa charité paternelle à l'égard de toutes les victimes de la guerre, catholiques et non catholiques, et sa bienveillance toute particulière envers trois des principales nations alliées, la Belgique, la France et la Pologne, sans parler des relations cordiales entretenues par le Saint-Siège avec les deux distingués représentants diplomatiques de l'Angleterre au Vatican, sir Henry Howard et le comte de Salis.

M. Robert-J. Lyon a-t-il jamais lu la lettre de S. E. le cardinal Gasparri, secrétaire d'État de S. S. Benoît XV, adressée, le 6 juillet 1915, à M. Van den Heuvel, ministre de Belgique au Vatican, et où il est écrit, en propres termes, que "l'invasion de la Belgique par les Allemands est directement touchée par le passage de l'allocution consistoriale du 22 janvier, où le Saint-Père réproouve hautement toute injustice de quelque côté et pour quelque motif qu'elle ait été commise" ? M. Lyon ignore-t-il que le Kaiser a été tellement mécontent de cette condamnation précise par le Saint-Siège de sa politique brutale que le chancelier von Hertling, un catholique, se crût obligé de défendre le Souverain Pontife devant son maître ?

Le texte mémorable de l'allocution de S. S. Benoît XV au consistoire du 4 décembre 1916, prononcée au lendemain de la détention du cardinal Mercier, des déportations belges et des massacres d'innocents par les zeppelins, aurait-il échappé à l'attention sévère de M. le député de Woodvale ? — "Que voyons-nous de toutes parts dans cet immense conflit des peuples ? disait le Souverain Pontife. Les choses saintes profanées et les ministres du culte, même revêtus des plus hautes dignités, indignement outragés au mépris du droit divin et du droit des gens ; des citoyens paisibles sont arrachés à leurs foyers et déportés au loin, malgré les larmes de leurs mères, de leurs épouses et de leurs enfants ; des villes ouvertes et des multitudes sont exposées sans

défense aux attaques de bombardements aériens, sur terre et sur mer : tant de forfaits remplissent l'âme d'indignation et de douleur."

Devant des condamnations aussi formelles et prononcées aussi solennellement par le Souverain Pontife lui-même contre les crimes de l'armée allemande,— condamnations qui ne pouvaient se tromper d'adresse dans les circonstances où elles étaient portées,— comment est-il possible à un député de la Chambre des Communes d'Angleterre de parler encore aujourd'hui de "l'hostilité du Pape à l'égard des Alliés durant la guerre ?"

Il faut, en effet, que M. Lyon ait la mémoire bien courte pour avoir déjà oublié le télégramme du cardinal Gasparri au cardinal Bourne exprimant la joie du Pape, à la nouvelle de la prise de Jérusalem par les troupes britanniques et françaises ; les très délicates attentions de Mgr Dolci, délégué apostolique à Constantinople, pour les prisonniers alliés en Turquie et le soin touchant que ce distingué représentant du Pape mit à l'identification des tombes des soldats français et anglais à Gallipoli ; la généreuse initiative de Benoît XV pour l'échange des prisonniers de guerre invalidés et des non combattants, initiative qui rendit à de nombreuses mères de famille d'Angleterre et des autres pays alliés des fils que l'on croyait à jamais perdus et qui valut au Souverain Pontife des remerciements officiels de tous les chefs d'États alliés, y compris Sa Majesté le Roi George V ; la réception sympathique faite à Son Altesse le Prince de Galles, à M. Asquith, alors premier ministre, à des centaines de soldats et de marins britanniques, au Vatican, pendant les années de guerre les plus déprimantes pour les Alliés. Enfin, M. Lyon n'aurait jamais dû oublier que le Pape a souffert en silence l'exclusion de son représentant de la Conférence de la Paix par le trop fameux article XV du pacte de Londres, alors même que l'Allemagne, encore dans la plénitude de sa force, tentait de se faire auprès du Saint-Siège le champion du Pouvoir Temporel. On sait comment les hypocrites avances du Kaiser furent repoussées par le cardinal Gasparri.

Que le gouvernement britannique décide, un jour, de rappeler son envoyé du Vatican, nous le regretterons sincèrement, plus

encore pour l'Angleterre que pour le Saint-Siège ; mais, si cette déplorable hypothèse se réalise jamais, il ne faut pas laisser se créer dans la presse britannique, canadienne ou autre, l'odieuse et inique légende que ce rappel serait dû à " l'hostilité du Vatican à l'égard des Alliés durant la guerre ".

Et c'est pour cela que nous avons cru de notre devoir de journaliste catholique de protester, dès maintenant, contre les déclarations attribuées à M. Robert-J. Lyon, député de Woodvale aux Communes anglaises.

Nous conservons encore l'espoir que le gouvernement britannique, dont les relations ont été cordiales avec le Saint-Siège durant toute la guerre, ne laissera pas obscurcir sa clairvoyance politique par les appels aux préjugés de certains esprits étroits, et qu'il saura maintenir au Vatican la représentation diplomatique qui convient à la dignité de la grande nation anglaise non moins qu'aux intérêts légitimes des millions de sujets catholiques de Sa Majesté britannique.

ANTONIO HUOT, *prêtre.*

LITURGIE ET DISCIPLINE

LA LAMPE DU SAINT SACREMENT

Q.— Est-il encore permis de remplacer par une ampoule électrique la lampe du Saint Sacrement ?

R.— Nous ne le croyons pas.

L'extrême difficulté de se procurer de l'huile d'olive en certains endroits et le prix exorbitant où elle s'est élevée pendant la guerre avaient porté plusieurs évêques à demander à Rome de pouvoir lui substituer d'autres huiles ou à leur défaut de la cire d'abeilles et même en dernier ressort la lumière électrique.

La Sacrée Congrégation des Rites, "*inspectis circumstantiis enunciatis usque perdurantibus,*" remit la chose au jugement prudent des évêques, leur accordant le pouvoir, s'il plaisait au Souverain Pontife, de se servir pour la lampe du Saint Sacrement à défaut d'huile d'olive d'autres huiles autant que possible végétales, de la cire d'abeilles, et enfin, à défaut d'autre chose, de la lumière électrique, "*et ultimo loco etiam luce electrica.*" Le 23 février 1916 Sa Sainteté Benoît XV confirma ce décret de la Sacrée Congrégation.

Or dans le nouveau Code de Droit Canonique, au Titre XV, DE CUSTODIA ET CULTU SANCTISSIMÆ EUCHARISTIÆ, au Canon 1271, il est dit : “ *Coram Tabernaculo, in quo sanctissimum Sacramentum asservatur, una saltem lampas... luceat, nutrienda oleo olivarum vel cera apum; ubi vero oleum olivarum haberi nequeat, Ordinarii loci prudentiâ permittitur ut ALIIS OLEIS commutetur, quantum fieri potest, vegetalibus.* ” Ce sont, à peu de chose près, les paroles mêmes du décret du 23 février 1916, avec cette différence que les mots : “ *et ultimo loco etiam luce electrica adhibita* ” ont été omis. L’omission signifie-t-elle ici l’abrogation ? C’est ce que pense M. Gariépy. A la page 72 de son *Nouveau Code de Droit Canonique et Théologie morale*, le docte auteur écrit : “ Cette dernière prescription (celle du canon 1271) est la réédition du décret de la Congrégation des Rites du 14 juin 1864 ; mais elle abroge la dernière partie du décret de la même Congrégation, du 26 février 1916, qui donnait aux Évêques la faculté de permettre pour la lampe du Saint Sacrement l’usage de la lumière électrique. ”

Le *Monitore Ecclesiastico*, publié à Rome, s’exprime dans le même sens dans son numéro du 15 décembre 1918, p. 369 :

“ L’huile d’olive de la lampe qui doit brûler perpétuellement devant le Très Saint Sacrement, ne peut être remplacée par une autre lumière, et moins que toute autre par la lumière électrique, sinon dans les endroits où les Ordinaires jugent nécessaire de le permettre (S. R. C. 23 février 1916) ; bien plus, d’après le canon 1271, la lumière électrique semble désormais absolument exclue “ *aliis oleis commutetur.* ”

D’ailleurs, l’esprit de la Sacrée Congrégation en ce qui regarde l’emploi de la lumière électrique dans le culte eucharistique nous est suffisamment connu par les décrets du 16 mai 1902, du 22 novembre 1907, du 28 juillet 1911, décrets dont la Sacrée Congrégation entend bien urger l’exécution : *Etiam atque etiam*, dit-elle dans son décret du 24 juin 1914, *Rmos Ordinarios in Domino hortatur ut pro sua religione invigilent ne S. C. decreta posthabeantur et ecclesiarum rectores doceant quæ in casu, juxta decreta, permessa quæque vetita sunt.* ” Or les précédents décrets ont pour but de bannir du culte la lumière électrique.

Que l’on nous permette encore une réflexion en ce qui concerne notre pays. Où sont, au Canada, les paroisses où pendant la guerre l’on a été dans l’impossibilité de se procurer je ne dis pas précisément de l’huile d’olive, mais des huiles végétales, ou pour le moins minérales ? Or, dans combien de paroisses ne s’est-on pas empressé au lendemain même du décret du 23 février 1916, de remplacer par une ampoule électrique la lampe du Saint Sacrement, alors que ni l’huile d’olive, ni la cire, ni le pétrole ne man-

quaient ! Pourquoi s'obstiner encore à garder la lumière électrique sous prétexte que c'est plus propre et plus facile d'entretien ?

Il est vrai que *favores sunt ampliandi*, mais encore faut-il compter avec l'esprit de l'Église et ne pas ériger en loi ordinaire une concession extrême accordée pour des circonstances excessivement graves et pour leur seule durée.

[*Annales des Prêtres adorateurs.*]

L. R., S.S.S.

LETTRE DE SON ÉMINENCE

Mons. l'abbé Antonio Huot,
à l'"Action Catholique",
Québec.

Cher M. Huot.

Mille remerciements pour le gracieux envoi de votre "Œuvre de la Reconstruction". J'avais déjà lu avec le plus vif intérêt les magnifiques articles que vous aviez publiés dans votre *Semaine religieuse* et qui contenaient de si précieuses vérités à l'adresse de notre peuple. Vous avez eu la bonne idée de les réunir dans une brochure qui trouvera, je n'en doute pas, de nombreux nouveaux lecteurs. Veuillez agréer mes cordiales félicitations.

Je prie Dieu de vous bénir,
Votre tout dévoué en N. S.,

† L.-N. card. BÉGIN,
Arch. de Québec.

Québec, 14 juillet 1919.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Vêtüre et profession. — Mardi après-midi, le 15 juillet, à l'Hospice des Sœurs de la Charité, il y a eu une double cérémonie de vêtüre et de profession religieuse, présidée par M. le chanoine Chs Gagné, assisté de MM. les abbés U. Perron, aumônier de la communauté, et J.-F. Dumais, curé de St-Denis. Ont revêtu le Saint-Habit : Mlles Yvonne Gagné, de Fall-River, Mass., en religion : Sœur Ste-Agnès ; Blanche Gamache, de Fall-River, Mass., en religion, Sœur Ste-Mecthilde du St-Sacrement ; Béatrix

Hamel, de St-Edouard de Lotbinière, en religion, Sœur St-Simon ; Léontine Dionne, de St-André, en religion : Sœur St-Valérien ; Angéline Larochelle de St-Prosper, en religion : Sœur St-Prosper ; Laura Bélanger de St-Edouard, en religion : Sœur Ste-Salomée ; Alice Côté, de Rimouski, en religion : Sœur Ste-Ursule ; Adrienne Tremblay, de Québec, en religion : Sœur St-Joseph de la Ste-Famille ; Joséphine Mathieu, de l'Ange-Gardien, en religion : Sœur Marie du Temple ; Marie-Louise Bolduc, en religion : Sœur Ste-Alberte ; Hectorine Lessard, de St-Maurice de Thetford, en religion : Sœur St-Antonia ; Victoria Mercier, de St-Maurice, en religion : Sœur Marie de la Ste-Famille ; Rose-Déliina Bélanger, de St-Antonin, en religion, Sœur St-Ildefonse ; Yvonne Métiivier, de St-Louis de Pintendre, en religion : Sœur Ste-Félixine ; Yvonne Girard, de St-Anselme, en religion : Sœur St-Majella ; Irène Bordeleau, de Lowell, Mass., en religion : Sœur Marie de la Purification ; Eva Gagnon de St-Vital de Lambton, en religion : Sœur Marie du Bon-Pasteur ; Emilienne Laliberté, de Québec, en religion : Sœur St-Joseph de l'Espérance ; Mériilda Laliberté, de St-Alphonse de Thetford, en religion : Sœur Ste-Laurentia ; Philomène Gagné, de St-Isidore, en religion : Sœur St-André ; Alma Beaurivage, de St-Nicolas, en religion : Sœur St-Martyrius ; Louise-Anna Dumas, de New-Richmond, en religion : Sœur St-Philippe de Néri ; Geneva Doré, de Québec, en religion : Sœur Ste-Berthilde ; Victoria Boudreau, de la Pointe-aux-Esquimaux, en religion : Sœur St-Jean de la Paix (choristes).

Mlles Julia Gauvin, de Lorette, en religion : Sœur St-Ter-tius ; Marie Plourde, de la Rivière-Ouelle, en religion : Sœur Ste-Laura ; Georgianna Nolet de St-Ferdinand, en religion : Sœur St-Pierre d'Orléans ; Bertha Desjardins, de Mont-Carmel, en religion : Sœur Ste-Séraphie (auxiliaires).

Ont prononcé leurs premiers vœux de religion :

Sœur Angèle Blanchet, dite Ste-Césarie, de St-Edouard de Lotbinière ; Sœur Florida Marcoux, dite St-Frs Caracciolo, de St-Ferdinand ; Sœur M.-Anna Dumais, dite Ste-Honorate, de St-Denis ; Sœur Gabrielle Naud, dite St-Gabriel de Marie, de Deschambault ; Sœur Jeannette Bergeron, dite Sœur Marie-Marthe, de la Malbaie ; Sœur Simonne Groleau, dite St-Amable, de St-Joseph de Beauce ; Sœur Blanche Lessard, dite Ste-Euphémia, de St-Joseph de Beauce ; Sœur Joséphine Michaud, dite Sœur M.-Laetitia, de St-André ; Sœur Rose-Aimée Guilmette, dite St-Berchmans, de St-Zacharie ; Sœur Marg.-Marie Cavanagh, dite St-Nom de Marie, de Carleton ; Sœur Bertha Richard, dite Sœur M.-Consolatrice, de Québec ; Sœur Bernadette Grégoire, dite St-Elphège, de Sherbrooke ; Sœur Fernande Drouin, dite Sœur M.-de-Liesse, de St-Joseph de Beauce ; Sœur Yvonne Gillander,

dite St-Nom de Jésus, de Leeds ; Sœur Rose-Anna Guilmette, dite St-Euclide, de St-Damien ; Sœur M.-Louise Beaudoin, dite Ste-Albertine, de St-Charles ; Sœur Alice Ruel, dite Ste-Gracia, de St-Charles ; Sœur Margaret Nellis, dite St-Ethelberg, de Carleton ; Sœur M.-Anne Bergeron, dite St-Urbain, de St-Ferdinand ; Sœur Vitaline Bossé, dite St-Helladé, du Cap St-Ignace ; Sœur M.-Louise Lamontagne, dite St-Cajetan, de Ste-Justine ; Sœur Eva Giguère, dite Ste-Lydia, de St-Vital de Lambton ; Sœur M.-Ange Bédard, dite St-Evode, de Québec ; Sœur Alexina Perron, dite Ste-Yolande, de Beauce Jonction ; Sœur Yvonne Dubuc, dite St-Alvarez, de St-Jacques de Parisville ; Sœur Régina Gagnon, dite Ste-Florencienne, de Ste-Philomène ; Sœur Zénaïde Labrie, dite Ste-Célestine, de Godbout (choristes).

Sœur Alma Beaumont, dite St-Delphin, de St-Pierre de Montmagny ; Sœur Aurore Paré, dite Ste-Arménia, du Lac-Noir (auxiliaires).

Bénédictio de cloches. — Dimanche après-midi, le 20 juillet, avait lieu à St-Louis de Courville la bénédiction d'un carillon de trois cloches destinées à l'église nouvellement construite. La cérémonie eut lieu en plein air et fut présidée par Son Eminence le Cardinal Bégin. Son Eminence était assistée de Mgr Chs Guay, P.A. et Mgr Aug. Boulet, supérieur du Collège de Ste-Anne. Au commencement de la cérémonie, M. l'abbé Alf. Boulet, curé de Courville dit quelques mots de bienvenue à l'adresse de S. E. le Cardinal Bégin qui avait bien voulu venir présider cette fête religieuse, et il souhaite aussi la bienvenue à sir Charles Fitzpatrick, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Dominique Pelletier, curé de Bienville. Après le sermon eut lieu la bénédiction du carillon.

Bénédictio d'église. — Dimanche matin, le 20 juillet, Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy a béni la nouvelle église de St-François d'Assise de Québec. Cette église encore incomplète, puisqu'elle ne se compose que d'une crypte, est dédiée à N.-D. de Roc-Amadour, que Sa Sainteté Benoît XV vient de donner à la paroisse comme "contitulaire" avec saint François d'Assise. La bénédiction eut lieu avant la messe paroissiale, et Mgr Roy était assisté de MM. les abbés A.-A. Godbout, curé de St-François d'Assise, et Ovide Godbout, curé de N.-D. des Laurentides. Après la cérémonie de la bénédiction, M. l'abbé Jos. Bernier, directeur-fondateur de l'Œuvre des Vocations Tardives, chanta la messe assisté de MM. les abbés G. Savard, du Séminaire, et Eug. Délisle, assistant chapelain des Œuvres ouvrières diocésaines.

On remarquait au chœur : Monseigneur François Pelletier, recteur de l'Université Laval, M. l'abbé H. Bouffard, curé de St-

Malo, le R. P. Maurice, curé de Limoilou ; M. l'abbé R. Lagueux, curé de St-Roch ; M. l'abbé O. Genest, du Séminaire ; M. l'abbé U. Perron, aumônier des SS. de la Charité ; M. l'abbé J.-B. Goselin, chapelain de l'Hôpital St-François d'Assise, M. l'abbé Émile Jobin, de *l'Action Catholique*, M. l'abbé Georges Darveau, vicaire.

A l'Évangile, M. l'abbé A.-A. Godbout, curé, après son prône, a prononcé quelques bonnes paroles de reconnaissance envers Sa Grandeur Mgr Roy et de remerciements envers tous ceux qui ont contribué au succès de la fête, puis Mgr Roy fit le sermon. Sa Grandeur tira de la fête quelques leçons pratiques, en commentant ces versets du psaume CXXI : " Mon cœur tressaillit d'allégresse en entendant ce qu'on m'a dit. Nous irons dans la maison du Seigneur. Jusqu'à présent nous n'avons été que dans le vestibule de Jérusalem."

Réception au Père Fortier. — Les paroissiens de Saint-Sauveur ont fait une belle fête, dimanche dernier, le 20 juillet, au R. P. Fortier, O.M.I., à l'occasion de son retour du front, où sa bravoure lui a mérité plusieurs décorations.

A la Basilique. — Dimanche matin, le 20 juillet, à la chapelle Saint-Louis de la Basilique, S. G. Mgr Roy a conféré le sous-diaconat à M. J.-Edgar Lemay et les ordres-mineurs à M. l'abbé J.-Alphonse Demers, tous deux du Collège de Lévis.

Chez les Franciscains. — Dimanche matin, le 20 juillet, Son Éminence le cardinal Bégin a fait une imposante cérémonie d'ordination dans la chapelle des RR. PP. Franciscains. Son Éminence était assistée des RR. PP. Eugène-Marie, gardien du Monastère, et Odoric. M. l'abbé Alphonse Gagnon, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies.

Ont reçu la prêtrise : les RR. Pères J.-Gérard-Octave Bouchard, en religion Tharsicius ; Jos-Clodovan Perron, en religion Hubert-Marie ; Jos.-Eugène-Donat Roy, en religion Égide-Marie ; Jos.-Edmond-Honoré St-Pierre, en religion Bertrand. Josephat Hamel, en religion Louis-Nazaire, a été fait diacre. J.-A.-Grégoire Schiller, en religion Maxime-Joseph ; François-Eugène Benoit, en religion Séraphim-Joseph ; J.-Avila-Théodore Lachapelle, en religion Firmin ; Jos.-Frédéric Chicoine, en religion Fidèle ; Prosper-Joseph Bois, en religion Marie-Théodore ; J.-Oct.-Norbert Poisson, en religion Joseph-Hermann, ont reçu les ordres mineurs. Ont été tonsurés : Roméo-Joseph Robillard, en religion Léon, et J.-Ovide-Just.-Julien Varry, en religion Flavien.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Chicoutimi. — Les 29 et 30 juin et 1er juillet derniers avait lieu à Chicoutimi le congrès de l'A. C. J. C. La question soumise aux délégués des cercles et aux invités était une des questions les plus importantes : la colonisation.

Les Congressistes au nombre de près de 300 arrivèrent à Chicoutimi dimanche matin le 29 juin et se rendirent au Séminaire où eut lieu la messe de communion dite par Mgr E. Lapointe, P.A., vicaire-général et supérieur du Séminaire de Chicoutimi.

Après le déjeuner eut lieu la réunion du Conseil fédéral à laquelle M. J.-C. Martineau présenta le rapport du secrétaire pour l'année écoulée.

La première séance d'étude du Congrès eut lieu dimanche après-midi, sous la présidence d'honneur de M. E. Boivin, arpenteur de Chicoutimi et la présidence active du Dr G. Baril, président général de l'A. C. J. C. A cette séance M. Paul Hubert, inspecteur d'écoles à Rimouski, présenta un rapport sur "les régions de colonisation". M. Hubert énuméra nos régions de colonisation : la Gaspésie, le Lac St-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Matavinie et le canton Labelle, et dit quelques mots de chacune d'elles. Ce rapport fut suivi de commentaires par M. H. Authier et l'abbé J.-B.-L. Bourassa.

Le soir avait lieu la séance solennelle d'ouverture de ce Congrès, sous la présidence d'honneur de Mgr E. Lapointe, P.A. La pièce de résistance de cette soirée était le rapport de M. Anatole Vanier, sur l'organisation professionnelle agricole. Il y eut discours par M. Eug. L'Heureux, avocat et rédacteur au *Progrès du Saguenay*, le Dr G. Baril, l'hon. H. Mercier, ministre de la colonisation, et Mgr E. Lapointe, P.A. Lundi matin eut lieu la seconde séance du Conseil fédéral, et lundi après-midi la deuxième séance d'étude. Le président d'honneur était M. T.-L. Bergeron, avocat de Roberval, et M. O. Hamel était le président actif. M. H. Lessard, instituteur, présenta un rapport sur la manière dont doit se faire le recrutement. Ce rapport donna lieu à une intéressante discussion et fut suivi de commentaires par MM. les abbés Jean Bergeron, missionnaire agricole, et I. Caron, missionnaire colonisateur.

Ce Congrès de Colonisation se termina lundi soir à une séance solennelle sous la présidence d'honneur de M. J.-E.-A. Dubuc, de Chicoutimi. M. E. L'Heureux présenta un rapport sur "l'aide aux colons", rapport qui souleva une discussion très vive et qui fut suivi de commentaires par M. J.-N. Gastonguay, de Québec.

M. l'abbé J.-C. Tremblay, du *Progrès du Saguenay*, M. le Dr Baril, M. E. Bcivin et M. J.-E.-A. Dubuc adressèrent ensuite la parole.

Le Congrès de Colonisation était donc fini. De magnifiques travaux y furent présentés et les séances furent suivies avec intérêt et attention. Espérons que ce Congrès portera des fruits salutaires.

A la séance de dimanche soir, M. le Dr Baril donna lecture d'un bref de S. S. Benoît XV aux membres de l'A. C. J. C. Ce bref se lit comme suit :

“ Nous avons agréé avec une particulière bienveillance l'hommage des sentiments de dévouement et de filial attachement des membres de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française et nous avons été heureux d'apprendre que selon le témoignage de leurs pasteurs vénérés, ils sont restés fidèles à leur chère devise : piété, étude, action. Les progrès réalisés par l'association organisée aujourd'hui dans plusieurs diocèses, les consolants résultats obtenus, sont le présage de son développement à l'avenir et surtout des fruits précieux de vie chrétienne qu'elle est appelée à porter dans ses membres et au sein de leurs familles, du bien qu'elle est destinée à opérer, dans les différentes classes de la société ; aussi, à l'exemple de notre prédécesseur, S. S. le pape Pie X, nous adressons nos paternels encouragements à cette association et implorant sur elle l'abondance des bénédictions divines, nous accordons de grand cœur à ses membres et à leurs familles, particulièrement à son aumônier général, aux aumôniers-directeurs, aux membres de son comité central et de ses unions régionales, la bénédiction apostolique.

“ BENEDICTUS PP. XV.

“ Rome, du Vatican, le 11 avril 1919. ”

La journée du premier juillet fut consacrée par les congressistes, à la visite des industries locales et de la région du Lac St-Jean. Un groupe se rendit en effet jusqu'au delà de Roberval, tandis que l'autre groupe visitait les usines de pulpe à Chicoutimi, à Jonquières et à Port-Alfred.

Les Congressistes se mirent en route pour Québec, mercredi matin, enchantés de leur voyage et du cordial accueil qui leur fut fait. Le voyage à bord du “ Murray-Bay ” au retour comme à l'aller, fut des plus agréables.

Les Congressistes eurent le bonheur d'avoir la sainte Messe à bord, au cours des deux voyages. Ils débarquaient à Québec, le jeudi 3 juillet, vers 9 hrs a. m. et un bon groupe se rendit en pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré.

Ce Congrès fut un des plus beaux de l'A. C. J. C. Nos sincères félicitations aux organisateurs.

Ottawa.—Lors du dernier Congrès des Canadiens-français de l'Ontario au mois de février dernier, M. le sénateur Landry, président de l'Association d'Éducation de l'Ontario, avait adressé au Saint-Siège une lettre dans laquelle il exprimait les sentiments de profond respect et de filiale soumission dont sont animés les Canadiens de l'Ontario envers le Pape. “ En leur nom et au nom de toute la population franco-ontarienne disait la lettre, les membres de l'Association canadienne-française de l'Ontario

remercient Votre Sainteté de cette haute marque de bienveillance (la belle et consolante lettre "Litteris Apostolicis") envers une minorité consciente de ses droits et soucieuse de garder intact le double trésor de sa foi et de sa langue, et ils prient Votre Sainteté de croire que, dans leurs luttes légitimes pour la survivance française en l'Ontario, ils s'efforceront de ne jamais s'écarter des voies si sages tracées par Votre Sainteté."

Voici en date du 20 mai, la réponse toute sympathique du cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté :

"Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une paternelle bienveillance l'hommage de vénération et de soumission filiale que vous lui avez offert au nom des membres de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, réunis naguère à Ottawa, pour leur assemblée biennale.

"Les nobles sentiments exprimés dans votre adresse du 1er mars sont un nouveau témoignage du dévouement et l'attachement de votre chère Association ainsi que de la population franco-ontarienne à la Personne du Vicaire de Jésus-Christ et au Saint-Siège.

"Comme gage des faveurs divines, Sa Sainteté accorde de cœur au digne Président, aux Membres de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario et à leurs familles la bénédiction apostolique.

"Je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de vous exprimer, monsieur le Président, les sentiments de ma haute considération.

"(Signé) P. card GASPARRI"

LES LIVRES

MGR CHAPON, évêque de Nice. *La France, les Alliés et l'Allemagne devant la Doctrine chrétienne.* Paris (Pierre Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12 de 154 pages. Prix : 2 frs. Majoration temporaire de 30%. En vente à Québec à la librairie J.-P. Garneau.

Ces pages ont paru en articles dans *le Correspondant*, les premières, au commencement de la guerre, les dernières, tout récemment. Ni les unes, ni les autres n'ont rien perdu de leur actualité.

L'auteur nous démontre que c'est l'Allemagne tout entière, tous les peuples groupés sous l'hégémonie prussienne qui sont solidairement responsables de tant de ruines et de douleurs, de larmes et de sang répandu. Ils l'ont fait, non pas emportés par des circonstances passagères, mais après une longue préméditation, sous l'inspiration d'un système et d'une doctrine dont, depuis cinquante ans surtout, toutes les âmes allemandes, à de rares exceptions près, sont plus ou moins empoisonnées.

Ces pages ont valu à l'auteur des critiques et surtout des injures de la part des Allemands, mais les textes sur lesquels se fonde son argumentation n'ont pas été contestés et ne pouvaient pas l'être.

M.-ALBERT DROULERS. *Sous le poing de fer*. Quatre ans dans un faubourg de Lille. Paris (Bloud et Gay, 7 place Saint-Sulpice). Vol. in-12 de 244 pages.

Dans ce livre on sent un témoin qui fut victime, et qui, sans colère, mais avec la conviction qu'affirma chaque jour davantage la lancinante oppression subie, décrit, à petits traits inlassables, l'âme si répugnante du "boche", qu'il a vue à l'œuvre, brutale et féroce, plate et vile. "Ce livre, a dit M. Adolphe Théry, dans un avant-propos qu'il faudrait reproduire ici, n'est pas un réquisitoire, c'est un "témoignage". Or, sa force c'est de donner "le souvenir implacablement fidèle" des douleurs subies, mais avec cette note volontairement impersonnelle "d'un pur procès-verbal, plus accusateur, plus lumineux que toute dénonciation, même justement passionnée comme on aurait du l'attendre de qui a vécu trois ans "sous le poing de fer" pour subir ensuite la prison et six mois de séjour dans un camp de représailles.

HENRIETTE CÉLARIÉ. *Quand "ils" étaient à Saint-Quentin*. Paris (Bloud et Gay, 7 place St-Sulpice). Vol in-12 de 238 pages.

Aussi véridique dans la mise en œuvre de témoignages reçus directement des échappés de Saint-Quentin, le récit de Mme Henriette Célarié, paru d'abord en grande partie dans *le Correspondant*, fort attachant par les choses racontées non moins que par leur représentation, renseignerait moins cependant sur le "Martyre" des diocésains de Monseigneur Péchenard que le volume où l'Évêque de Soissons a raconté cet épisode douloureux de la grande guerre, que constitue la vie de la cité épiscopale, du mois d'août 1914 au mois de juillet 1918. C'est dans des "journaux" de cette sorte, tenus partout en régions occupées, qu'il faut lire "ce qu'ils ont souffert" et s'en souvenir.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LES ENSEIGNEMENTS D'UN CONGRÈS

L'un des plus mauvais services que l'on puisse rendre à un Congrès aussi important que celui tenu à Chicoutimi, il y a trois semaines, c'est d'en parler beaucoup pendant qu'il se tient et de faire ensuite le silence complet sur son œuvre. Il faut bien reconnaître que certains publicistes excellent à faire ainsi des feux de paille.

Or, le Congrès de Colonisation tenu à Chicoutimi dans les derniers jours de juin par l'Association catholique de la Jeunesse

canadienne-française mérite qu'on s'en occupe longtemps après sa clôture. Par l'excellence de son organisation, par l'importance des collaborations qu'il a provoquées, de la part du gouvernement provincial en particulier, par l'intérêt de ses statistiques et de ses enseignements, le Congrès de Chicoutimi a posé avec éclat devant toute la nation canadienne-française le grand problème économique de demain ; et il nous en a indiqué très heureusement la vraie solution. " C'est maintenant le tour de la colonisation ", déclarait, à l'une des séances publiques du Congrès, l'hon. M. Honoré Mercier.

Il est hors de doute que là est le secret de notre futur progrès économique. " Pour nous, écrivait Mgr Laflamme, en 1908, dans son excellente brochure *La colonisation et la forêt*, la colonisation, c'est la véritable richesse, puisqu'elle augmente notre population stable et, par suite, notre influence dans le Dominion." Nous aurons beau multiplier les usines et même les écoles techniques, nous ne pourrons jamais garder, dans la province de Québec, notre autonomie économique, si nous devons en venir, un jour, par la désertion du sol natal, à dépendre de colons étrangers pour notre pain quotidien. Le Congrès de Chicoutimi a donc fait preuve d'énergique clairvoyance en ramenant l'attention de notre peuple vers cette question vitale.

Il nous a rendu un plus grand service encore en nous rappelant que c'est en gardant notre peuple fidèle à sa vocation d'agriculteur, que nous réussirons à le conserver sain physiquement et moralement. La vie urbaine, avec ses trépidations, son atmosphère souvent empestée, ses encombrements humains dans les maisons et les usines, ses amusements assez généralement corrupteurs et ses multiples occasions de gaspillage, affaiblit la race au lieu de la fortifier. Nous ne pourrons résister à toutes les assimilations et à toutes les corruptions qu'en autant que nous resterons ce que Dieu a voulu que nous soyons, un peuple d'habitants. Après la foi, c'est la terre qui nous gardera canadiens-français et catholiques. Il était d'autant plus urgent de rappeler à notre peuple ces salutaires enseignements que les statistiques apportées au Congrès de Chicoutimi prouvent que, depuis 1871, — et non pas seulement depuis la guerre, comme on se plaît trop souvent à le dire, — la désertion des campagnes a progressé, chez nous, d'une façon constante. Alors qu'il y a cinquante ans, en effet, la population rurale de la province de Québec était de 80 pour cent, c'est la population urbaine qui l'emportait, en 1914, dans la province, par une majorité de 7,300 unités. Il y a là un recul de nos meilleures forces économiques et morales des plus inquiétants. *Retournons à la terre*, tel est le puissant appel que vient de lancer à nos compatriotes le Congrès de Chicoutimi. C'est la seule politique qui nous sauvera du désastre. Et voici la

méthode d'action que préconise le Congrès pour mettre en vigueur cette politique de salut : vigoureuse campagne d'éducation par l'école, les journaux, les conférences, les publications de tout genre ; développement normal et équilibré de toutes nos régions de colonisation ; fondation de sociétés et de coopératives qui s'efforceront d'obtenir la terre libre au colon libre ; réclamations énergiques et persévérantes pour obtenir des chemins locaux et des voies d'accès et de sortie ; établissements de crédit agricole ; concours des caisses populaires ; solution favorable aux colons de bonne foi de tous les conflits entre colons et marchands de bois ; établissement d'un système prudent et rationnel de recrutement des colons.

Le programme d'action colonisatrice tracé par le Congrès de Chicoutimi est vaste ; et il ne pourra s'exécuter que par la collaboration intelligente et suivie du clergé, des hommes politiques et des colons. Nos prêtres ont un rôle éminent à jouer dans ce grand programme de restauration nationale ; et ils n'ont qu'à rester fidèles aux nobles traditions de leurs devanciers pour être encore une fois à la hauteur de la tâche. Il faudra donc revenir, dans la mesure du possible, à la décentralisation diocésaine et paroissiale de l'œuvre de la colonisation, si nous voulons que nos Sociétés de colonisation ne deviennent pas une stérile et distante organisation de comités et de bureaux sans contact avec les enfants du sol. Il faudra imiter la méthode pratique de ceux qui ne se contentent pas de disserter à perte de vue sur la colonisation, mais qui savent choisir un terrain d'action bien délimité dans l'une de nos fertiles régions de la province et qui se chargent de fournir aux nouveaux colons de cette région, — et aux fils de colons, d'abord — outre des conseils, des directions et des encouragements, de l'argent et des provisions, quand cela est nécessaire, les aidant ainsi, de la façon la plus pratique, à faire sûrement les premiers pas dans la voie très rude du défrichement et de l'établissement.

Pour arriver à généraliser cette méthode, la seule efficace, il nous faut absolument la coopération intime de toutes nos meilleures forces morales, économiques et politiques. Nos évêques, qui ont accompli de si grandes choses dans ce domaine national de la colonisation, sauront encore donner l'impulsion aux Sociétés diocésaines et aux Missionnaires agricoles, qui travaillent à développer cette œuvre de salut. Et nos gouvernants, nous en avons la promesse formelle de l'hon. M. Mercier, ne manqueront pas de fournir leur large part de conseils et de ressources à cette grande tâche de reconstruction nationale.

C'est à ce prix-là seulement que nous pourrions marcher sûrement dans la voie du progrès.

A.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le
30 juin 1919 - - - - - \$1,582,231.00

ANNÉE	SECTION	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF	
31 déc	1900	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
31 "	1911	224	14,228	30,910	170,570.80
31 "	1913	249	24,492	47,957	423,745.31
31 "	1915	454	32,155	61,438	772,695.99
30 juin	1919	591	43,276	80,574	1,582,231.00

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous
serez une idée des sommes énormes dont disposeront
Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer
les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 125, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 25, EDIFICE "LA PATRIE";
M. X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, Bergerville, Québec.

UN BON CONSEIL

Pour contribuer au succès d'une bonne œuvre, tout en épargnant de l'argent, les Fabriques et les Communautés religieuses ne sauraient mieux faire que d'accorder leur patronage à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec. Elles trouveront là, en plus d'un vin de messe approuvé par l'autorité diocésaine, des hosties confectionnées avec le plus pur froment.

Grandes, 60c. le cent - Petites, \$1.50 le mille

Ainsi que plantes et fleurs naturelles pour ornementation d'autel et décoration d'église.

Tous y trouveront encore des petits "Manuels du Sacré-Cœur de Jésus", publiés avec l'approbation de Son Éminence le cardinal Bégin, pour la modique somme de :

25c. l'unité — \$2.75 la doz — \$20.00 le cent

Une commande est sollicité.

HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Tel. 2007.

Avenue du Sacré-Cœur

QUÉBEC, P. Q.

TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

JOBIN & PAQUET

FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqeduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

FONDÉE AU CANADA EN 1886

TELEPHONE 7172

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

372, RUE SAINT-JEAN
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE "PUREZA"

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOUPE
pour tous les cas d'Amétropie

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

En vente

L'Image du Sacré Cœur de Loublandé

Cette image est imprimée en douze couleurs et reproduit fidèlement l'aquarelle originale, dans sa merveilleuse inspiration, peinte par une religieuse sur les indications de Claire Ferchaud, la Voyante de Loublandé.

Format pour livre 0.05 l'unité 0.50 la douz. \$3.50 le cent.

Moyen format, 10 x 16½, \$0.75 l'unité.

Grand format, 17 x 25, \$1.50 l'unité.

Frais de poste en plus.

Les promesses du Sacré Cœur expliquées, par le R. P. Jos. E. Frechon. Nouvelle édition en français. Un volume de 450 pages et plus de 50 belles illustrations approuvées par Son Eminence le Cardinal Bégin. Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion au divin Cœur de Jésus et d'aider par sa vente à de bonnes œuvres telles que missions et collège apostolique. Se procurer un ou plusieurs volumes et les faire circuler donnera aux souscripteurs un titre spécial à la "onzième promesse". Prix \$1.75 l'exemplaire, franco \$1.85.

Près de 1100 volumes vendus en quelques mois !

LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue BUADE

QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches rangaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET
RESIDENCES



TRAVAIL DU
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-
met aux intéressés
dessins et prix.*



B. LEONARD

59, rue St-Jean
QUÉBEC.